

FORMATION

2026



LAVALETTE
Avocats conseils

Intitulé

Les problématiques pouvant se poser dans un contexte de changement du PLU

Objectifs:

Savoir déterminer le droit applicable à une demande d'autorisation d'urbanisme dans un contexte de changement du PLU

Maîtriser le bénéfice des effets cristallisateurs du certificat d'urbanisme, des déclarations préalables de division et des permis d'aménager

Connaître les grandes lignes du contentieux des PLU, et les enjeux

Un support écrit complet est systématiquement remis aux participants de la formation.

Formateur

Julie Verger, avocate spécialiste en droit public, mention spécifique en droit de l'urbanisme

Expérience de plus de 10 années en conseil et contentieux auprès des collectivités

Date	3 avril 2026 et 5 juin 2026
Durée	3h30
Horaires	9h-12h30 - accueil café à 8h45
Lieu	60 route de Gençay, 86 000 Poitiers Parking public gratuit à proximité immédiate 
Niveau de difficulté (échelle 1 à 3)	3 Un questionnaire sera remis à chaque participant pour une auto évaluation (à remplir en début et fin de formation)
Public visé	Architectes, juristes, services urbanismes de la collectivité, élus locaux

Plan de la formation

Rappels :

- Procédure d'élaboration/révision du PLU
- Entrée en vigueur du PLU
- Détermination du droit applicable aux demandes d'autorisation d'urbanisme

1) L'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme dans un contexte de changement du PLU

1-1 L'instruction avant l'entrée en vigueur du PLU

- a) Le régime du sursis à statuer des projets de nature à compromettre le futur PLU
- b) Le cas particulier des certificats d'urbanisme et du lotissement (DP et PA)
- c) Le régime du sursis à statuer ZAN

1-2 L'instruction après l'entrée en vigueur du PLU

- a) En présence d'un certificat d'urbanisme
- b) En présence d'une déclaration préalable de lotissement/permis d'aménager
- c) Le cas particulier du permis modificatif

2) Le contentieux du PLU

2-1 La contestation directe du PLU (par voie d'action)

- Délai de recours/enjeux

2-2 La contestation indirecte du PLU (par voie d'exception)

- Délai de recours/enjeux

Tarifs	• 400 euros TTC (320 euros HT) pour une formation dispensée dans les locaux du cabinet de Poitiers • 450 euros TTC (375 euros HT) pour une formation dispensée dans les locaux de la collectivité ou de l'entreprise • Tarif préférentiel pour les clients du cabinet, notamment bénéficiaires d'une convention d'assistance juridique
Renseignements et inscriptions	• Par mail : e.paziault@lavalette.pro • Par téléphone : 05 45 39 40 50 (demander Elodie Paziault)
Site web	• www.lavalette.pro

**LAVALETTE
AVOCATS
CONSEILS**

POITIERS
ANGOULEME
BORDEAUX